

**Compte administratif (CA) 2012 :
Un bilan précis de l'année passée**

- ▶ **De bons indicateurs financiers,
témoins de la gestion saine et prudente
du Conseil général de l'Aube**

- ▶ **La maîtrise de la dépense et de la dette
toujours d'actualité, afin de préserver
la capacité d'investissement**

- ▶ **Prudence pour l'avenir, néanmoins,
face à la baisse annoncée des recettes
et à la hausse des dépenses sociales obligatoires**

Reflète exact de l'activité de l'année passée, le compte administratif 2012 s'élève, en dépenses, à 322,9 M€, en légère baisse par rapport à 2011 (329,3 M€).

2012 présente de bons indicateurs financiers qui résultent, pour une grande part, de la **gestion rigoureuse** conduite par le Conseil général :

- politique « traditionnelle » de maîtrise de la dépense et de la dette,
- plan de sauvegarde adopté dès 2010, aussitôt après l'annonce du gel des dotations de l'Etat aux collectivités.

La collectivité reste toutefois très prudente pour l'avenir face à la baisse annoncée des recettes : baisse des dotations d'Etat mais aussi forte baisse des recettes liées aux droits de mutation enregistrés lors des ventes de biens immobiliers (-2,7 M€ prévus au total pour 2013 soit - 1,6 M€ de droits de mutation et -1,08 M€ de fonds de péréquation des droits de mutation).

Les indicateurs de l'année 2012

► Hausse des dépenses de fonctionnement maîtrisée malgré le bond des dépenses sociales obligatoires

- Les dépenses de fonctionnement progressent de 2,8 % (soit + 7 M€ si l'on neutralise l'effet des provisions 2011).
- Cette hausse résulte d'une augmentation très forte des dépenses sociales à caractère obligatoire. En particulier : bond de 19 % des frais de séjour et d'hébergement des personnes âgées, handicapées et enfants en difficulté (56,1 M€ en 2012), de 20 % pour la PCH allocation personnes handicapées (5,4 M€ en 2012), et de 6,1 % pour l'APA allocation personnes âgées (31 M€ en 2012). Seul le RSA (44,3 M€ en 2012) a connu une légère érosion de 0,5%... avant le fort rebond observé en cette année 2013.
- **La hausse générale a toutefois été limitée par une rigoureuse politique de maîtrise de la dépense de fonctionnement dans tous les domaines où le Conseil général peut intervenir** : frais de personnel (- 0,5%, 51,7 M€), charges à caractère général (- 13,3 %), autres charges de gestion courante (-4,3 %)...

► Un niveau d'investissement toujours élevé, pour accompagner de nouvelles opérations d'avenir : 55,8 M€

Après le plan de relance de 2009, le niveau des investissements avait mécaniquement marqué le pas, tout en restant soutenu. Le nouveau cycle amorcé en 2011 s'est de nouveau traduit, en 2012, par un niveau d'investissements élevé lié aux grands chantiers en cours :

- construction du Centre de congrès de l'Aube,
- extension de l'Hôtel du Département,
- construction de l'école d'ingénieurs EPF,
- deuxième extension de l'UTT.

Le Conseil général a également préservé sa capacité financière pour participer à certaines opérations d'avenir conduites par ses partenaires :

- Electrification de la ligne SNCF Paris-Troyes,
- Extension de l'Ecole supérieure de commerce de Troyes (ESC).

► **Un autofinancement satisfaisant (52,3 M€ pour 2012)**

quoique susceptible de baisser à nouveau

(53,1 M€ en 2011, 45,7 € en 2010 et 39,1 M€ en 2009)

En 2012, l'autofinancement, quoiqu'en baisse, demeure donc à un niveau satisfaisant (voisin de 2011), avec un peu plus de 17 % des recettes de fonctionnement pouvant être affectées à de l'investissement.

Pour mémoire : L'autofinancement, c'est la part des recettes de **fonctionnement** pouvant être affectée à des dépenses **d'investissement**. C'est un indicateur de la capacité d'une collectivité à investir sans avoir recours à l'emprunt.

► **Un endettement toujours contenu : 72 M€**

(62,9 M€ en 2011, 71,8 M€ en 2010 et 77,7 M€ en 2009)

Durant l'année 2012, le Conseil général a poursuivi sa stratégie de sécurisation de ses financements en consolidant une dernière tranche de 15 M€ à des conditions avantageuses.

Sa stratégie, en matière de gestion de la dette, est clairement affichée :

- sécuriser l'encours (96 % de la dette est en taux fixe)
- tout en garantissant la liquidité financière nécessaire